

Réunion du Conseil Municipal du vendredi 08 décembre 2023
Séance ordinaire sous la présidence de Jean-Paul MICHAUD, Maire

Absents : Cédric BREVOT pouvoir à Jean-Michel MAY

Convocation : 4 décembre 2023 **Secrétaire de séance :** Jean-Michel MAY **Début de séance :** 19h

Approbation du procès-verbal de la séance du 08 septembre 2023

1) Convention relative à l'expérimentation du Compte Financier Unique

Vu l'arrêté du 13 décembre 2019 modifié,

Le Maire explique que la commune de Thoraise a été retenue pour faire partie de la vague 3 de l'expérimentation du Compte Financier Unique (CFU).

Le CFU est un document commun à l'ordonnateur et au comptable public, qui se substitue au compte administratif et au compte de gestion. A lui seul, il remplit les mêmes fonctions de « rendus de comptes ».

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise à l'unanimité le Maire à signer la convention relative à l'expérimentation du CFU.

2) Transfert de la compétence « construction, aménagement, entretien, gestion du parc des exposition Micropolis

Le Conseil de communauté de Grand Besançon Métropole s'est prononcé favorablement le 28 septembre 2023 sur la modification des statuts de la communauté urbaine, relative au transfert de la compétence « Construction ou aménagement, entretien, gestion et animation du Parc des Expositions et des Congrès de Micropolis »

Cette délibération a été notifiée aux communes membres de GBM. Le conseil municipal de chaque commune dispose d'un délai de 3 mois pour se prononcer sur cette modification. A défaut de délibération dans ce délai, sa décision est réputée favorable.

Conformément à l'article L.5211-17 du CGCT, le Conseil municipal est aujourd'hui invité à se prononcer sur la modification de l'article 6.2 des statuts de GBM, qui serait complété comme suit par l'ajout d'une compétence supplémentaire :

« Article 6.2 – Compétences

(...)

25. Construction ou aménagement, entretien, gestion et animation du Parc des Expositions et des Congrès de Micropolis ».

En cas d'accord des communes dans les conditions de majorité qualifiée, les nouveaux statuts de GBM seront ensuite entérinés par arrêté préfectoral.

Le Maire invite le conseil municipal à se prononcer favorablement OU défavorablement sur la modification des statuts de GBM exposée ci-dessus. Approuvé à l'unanimité.

3) Ouverture anticipée des crédits d'investissement 2024

Monsieur le Maire propose l'ouverture de crédits d'investissement dans l'attente du vote du budget primitif 2024. Le Maire précise que cette ouverture anticipée de crédits est réglementairement prévue dans la limite du quart des crédits d'investissement ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. Il propose d'ouvrir de manière anticipée 11 000 € de crédits d'investissement répartis comme suit :

Article	Désignation	Montant
2046	Attributions de compensation d'investissement	3000 €
203	Frais d'études	5000 €
2184	Mobilier	3000 €

Ces crédits seront repris en dépenses d'investissement au VP 2024 aux articles budgétaires correspondants.

Après délibération, le conseil autorise l'ouverture anticipée des crédits proposés au budget primitif 2024 à l'unanimité.

4) Périmètre Natura 2000

Après présentation de la nouvelle carte proposée, Monsieur le Maire propose d'abandonner ce projet qui engloberait l'ensemble de la commune sauf le centre village, le terrain militaire et la scierie.

L'abandon du projet est voté à 10 voix pour et 1 abstention.

5) Participation FSL et FAAD

Le Maire explique que le Fonds de Solidarité pour le Logement permet le financement :

- D'aides financières individuelles à destination des personnes précaires
- De dispositifs d'accompagnement social

En 2022, près de 4000 ménages ont bénéficié d'un soutien de ce fonds. Le fonds est alimenté par la contribution du Département à hauteur de 2M € en 2023, et par les contributions volontaires des collectivités locales et de différentes structures œuvrant en matière de logement.

Le Fonds d'Aide aux Accédants à la propriété en Difficulté permet de soutenir et d'accompagner environ 450 ménages en difficulté dans la poursuite de leur projet immobilier.

Ce fonds est alimenté par la contribution du Département (23 000 € en 2023) et par les participations volontaires des communes ou leurs groupements, de la Caisse d'allocations familiales du Doubs, de la Mutualité sociale agricole.

Le niveau attendu par la participation pour la commune de Thoraise est de 0.61 € par habitant pour FSL et de 0.30 € par habitant pour le FAAD, étant précisé que les groupements de communes ont été sollicités également, comme chaque année.

Montant de la participation : $(0.61+0.30) \times 341$ (nombres habitants) ; FSL 208.01 € et FAAD pour 102.30 €, soit montant global de 310.31 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte à l'unanimité la participation au FAAD et FSL.

6) Affouage 2023-2024

Cette année seuls 4 affouagistes. Le tirage au sort des lots a été effectué le vendredi 8 décembre 2023 en présence de Denis Sauget, Jean Paul Michaud, Cédric Brevot et Jean Michel May. Les lots sont fixés à 85€.

Approuvé à l'unanimité des votants.

7) Adoption RPOQS Eau et Assainissement 2022

En vertu de l'article L.2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), la Présidente d'un établissement public compétent en matière d'eau et/ou d'assainissement doit présenter un Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS) à la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL), puis au Conseil de Communauté au plus tard dans les neuf mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné. Il contient des informations techniques et financières, ainsi que les indicateurs légaux qui permettent d'obtenir une vue d'ensemble de la qualité et des performances du service.

Les RPQS d'eau et d'assainissement 2022, présentés lors du Conseil de Communauté de la Communauté Urbaine Grand Besançon Métropole (GBM) du 28 septembre 2023, ont été adoptés à l'unanimité.

La CCSPL, réunie le 6 septembre dernier, a également émis un avis favorable sur ces RPQS.

Conformément à l'article D2224-3 du CGCT, ces RPQS doivent ensuite être présentés à l'assemblée délibérante des communes membres de GBM, qui l'adopteront avant le 31 décembre de l'année qui suit la clôture de l'exercice concerné. Cette adoption doit faire l'objet d'une délibération.

Ces rapports sont publics et permettent d'informer les usagers du service. Ils seront transmis aux services préfectoraux en même temps que la présente délibération.

Le Conseil Municipal prend connaissance des Rapports sur le Prix et la Qualité des Services publics d'Eau potable, d'Assainissement Collectif et non collectif de la commune de Thoraise pour l'année 2022 et les approuve à l'unanimité.

8) SIVOM de Boussières : temps des agents communaux

Suite à la présentation de Monsieur le Maire, il s'avère aujourd'hui que les agents du SIVOM passent plus de temps sur la commune que le nombre d'heures normales payées.

Une prochaine réunion de conseil syndical du SIVOM aura lieu le vendredi 15 décembre 2023 et à cette occasion nous demanderons une augmentation du nombre d'heures d'environ 100 heures sur la commune, pour une année complète.

Cette proposition est acceptée par l'ensemble du Conseil Municipal.

9) Remboursement de factures et frais de missions

Frais cérémonie :

Dans le cadre de la cérémonie du 11 novembre, des dépenses ont été engagées personnellement par Jocelyne PARIS (13.20 €) et Jean-Paul MICHAUD (58.13€). Sur présentation des factures, ils sollicitent l'avis du conseil pour un remboursement de ces frais.

Frais de mission :

Suite à leur participation au salon des Maires, Cédric BREVOT et Jean-Michel MAY demandent une prise en charge de leurs frais de transports, sur présentation des justificatifs (94.30 € pour J-M MAY et 129.80€ pour C. BREVOT).

Après délibération, le conseil autorise à l'unanimité ces remboursements.

10) Rapport des commissions

- Il y a eu une réunion avec la mairie de Montferrand le château concernant la création d'un syndicat scolaire pour gérer la nouvelle école.
 - o Les statuts seront confiés à un juriste.
 - o La somme due à Montferrand le château pour l'achat d'une classe est de 86826€

- Le dossier de demande de prix pour les caméras de vidéo protection est prêt. En attente des différentes réponses
- Réhabilitation des logements de l'école de Thoraise :
- Les études diagnostic thermique et amiante sont arrivées. Une demande de visite pour réalisation des futurs travaux est demandée à la société Technibat.
- Monsieur le Maire précise que les travaux consisteront à la réfection du logement au-dessus de l'école et que l'école devrait devenir un local commercial ou tertiaire. En aucun cas les façades ne seront modifiées.

Fin de séance : 20h30